RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

AR Prefecture
005-200034502-20230405-2023_038-DE
Reçu le 12/04/2023

Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

DELIBERATION N° : 2023_038

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 5 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois le cinq du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 31 mars 2023 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 14
Mme Manon ATHENOUR, Mme Marie-Noële CHAIX, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Frédéric GAILLAND, M. Michaël GAUME, M. Jean-Yves GARNIER, M. Christian GONSOLIN, M. Dominique GOURY, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Virginie LE TOUMELIN et Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Était arrivé en milieu de séance : 1
M. Roland BERNARD,

Etaient absents : 2
Mme Aurélie DESSEIN et Mme Nelly MARY.

Etaient absents et représentés : 2
M. Rémy GONSOLIN ayant donné pouvoir à M. Fabien FERRARO et Mme Emilie DROUHOT ayant donné pouvoir à Mme Virginie LE TOUMELIN.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN

Création d'un accueil du mercredi après-midi et des conditions tarifaires et réglementaires

Monsieur le Maire

Rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les tarifs de la garderie périscolaire et que ces derniers ont été actualisés par délibération du 26 juin 2019. Un accueil du mercredi matin était présent.

Précise que la commission scolaire a souhaité proposer aux familles un accueil du mercredi après-midi. Le service sur la journée serait actif de 7h30 à 18h00 avec une possibilité de récupérer les enfants inscrits sur la journée à partir de 17h00. Les repas, collations et goûter ne seront pas fournis par le service périscolaire. Les inscriptions pourront se faire sur le portail « BL Enfance » en complément des activités d'ores et déjà mise en œuvre (garderie, cantine, aide aux devoirs). Le lancement de cette nouvelle activité est envisagé au retour des vacances de Pâques ; soit le 2 mai 2023.

Rappelle qu'un avis favorable a été rendu par la commission éducation lors de la séance du 1er avril 2023 pour la mise en œuvre de ce nouveau service aux familles. Les modalités seront transcrites dans le règlement des services au même titre que les conditions tarifaires. Ces dernières doivent être validées par le Conseil municipal.

Quotient familial	Tarifs *Hors midi et mercredi*	Tarifs *Midi hors mercredi*	Tarifs *Mercredi matin*	Tarifs *Mercredi journée*
Jusqu'à 399	1.00€	0.50€	7.00€	13.00€
De 400 à 699	1.10€	0.50€	7.00€	13.50€
De 700 à 999	1.30€	0.60€	7.00€	14.00€
De 1000 à 1299	1.50€	0.70€	7.00€	14.50€
Supérieur ou égal à 1300	1.70€	0.80€	7.00€	15.00€

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES HAUTES ALPES

AR Prefecture

005-200034502-20230405-2023_038-DE
Reçu le 12/04/2023

Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du 26 juin 2019 fixant les tarifs actuels de la garderie scolaire ;
Vu l'avis favorable de la commission scolaire lors de la séance du 1er avril 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. **Approuver** les tarifs de la garderie périscolaire tels que présentés ci-avant ;

ARTICLE 2. **Modifier** le règlement de service en conséquence.

ARTICLE 3. **Charger** Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à la réalisation de dossier.

Membres en exercice :	19	Pour :	17
Membres présents :	15	Abstention :	0
Membres représentés :	2	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : 12 AVR. 2023
Affiché ou publié le : 12 AVR. 2023

Ainsi fait et délibéré le 6 avril 2023
Pour copie conforme

Le Maire

MAIRIE DE SAINT BONNET-EN-CHAMPSAUR 05 (H.-Alpes)

Laurent DAUMARK